

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

Dans le cadre des opérations d'actualisation du fichier électoral national, le Conseil d'Orientation et de Supervision (COS), ayant son siège à Agblangandan (Commune de SEME-PODJI), Villas CEN-SAD sises à l'ex-Champ de Tir, lance un appel à candidature pour le recrutement d'agents locaux d'actualisation.

I. Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comporter :

- une demande manuscrite adressée au Président du COS ;
- une photocopie non légalisée de l'acte de naissance;
- une photocopie non légalisée du diplôme exigé (BEPC ou équivalent ou tout autre diplôme supérieur);
- une attestation de résidence délivrée par le chef de village ou quartier de ville.

II. Dépôt et date de clôture des candidatures:

Le dossier complet de candidature, sous pli fermé, portera :

1. au recto, la mention « Recrutement ALA » suivie de la dénomination de l'arrondissement pour lequel le candidat postule;
2. au verso, les nom, prénoms et contact du candidat.

Il doit être déposé auprès du Bureau de la Commission Communale d'Actualisation (CCA) de la Commune de résidence du candidat, sis dans l'enceinte de la mairie, **au plus tard le samedi 27 juillet 2013 à 12 heures précises.**

Les personnes désireuses de se porter candidates pourront également s'inscrire en ligne sur le site INTERNET www.coslepi-antbenin.org du CNT où ils préciseront, entre autres, les diplômes, l'âge ainsi que le département, la commune et l'arrondissement où elles souhaiteraient travailler.

III. Procédure de recrutement

L'examen des dossiers individuels permettra d'éliminer ceux qui ne remplissent pas les conditions requises pour les opérations. La sélection finale se fera à l'issue de la formation où les meilleurs candidats seront retenus.

Les candidats inscrits en ligne doivent, avant de participer à la formation, présenter un dossier complet et conforme.

IV. Activités des agents locaux d'actualisation

Sous la supervision des délégués d'arrondissement à l'actualisation (DAA) et avec l'aide du représentant du conseil de village ou quartier de ville, les agents locaux d'actualisation seront chargés:

- de l'affichage des extraits du fichier électoral national au centre de vote qui leur sera indiqué ;
- de la préservation permanente de l'intégrité des listes durant toute la période d'affichage ;

- du remplissage des formulaires spéciaux portant sur les réclamations des citoyens relatives à l'inscription des omis sur le fichier - à la correction des données personnelles - à la radiation des décédés et des citoyens frauduleusement inscrits, etc ;
- de la vérification et du classement des documents remplis et de leur transmission au DDA en fin de journée.

V. Profil recherché

Les candidats au poste d'agents locaux d'actualisation doivent être âgés de dix huit (18) ans au moins, résider dans l'arrondissement au titre duquel ils ont postulé **et être titulaire du BEPC ou d'un diplôme équivalent ou supérieur**. L'expérience du RENA/LEPI de 2009-2011 serait un atout.

VI. Durée

Les agents locaux d'actualisation seront recrutés pour un (1) mois dans le cadre de l'audit participatif du fichier électoral national qui dure **vingt-et-un (21) jours**.

Cotonou, le 20 juillet, 2013

He Sacca LAFIA